

Quelle participation des régions dans le processus des négociations ?

Atelier de travail organisé avec les composantes de la société civile de la région de Bizerte

Vendredi 29 Juillet 2016

Dans le cadre de la concrétisation de l'approche participative nationale et régionale adoptée pour la conduite des négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) autour du projet portant sur l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA), la ville de Bizerte a abrité, le vendredi 29 juillet 2016, les travaux du premier atelier de concertation régionale avec les représentants de la société civile, les organisations professionnelles et les acteurs économiques.

Présidé par M. Ridha Ben Mosbah, Conseiller auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques, l'atelier de Bizerte a été organisé par l'UGPO/ ALECA. Le Programme d'Appui à la Société Civile, PASC, financé par l'UE lui fournissant, à travers son bureau de Bizerte, une liste de ses contacts de la société civile.

Ont également pris part aux travaux de cet atelier les membres de la Commission Nationale, chargée de la préparation des négociations.

Dans une allocution d'ouverture des travaux, M. Ridha Ben Mosbah a rappelé les objectifs assignés à ces négociations quant à l'élargissement et le renforcement de l'Accord d'Association signé en 1995, entre la Tunisie et l'UE et consacré au secteur.

Il a par ailleurs souligné que le lancement du premier round de négociations avec l'UE coïncide avec la mise en œuvre, par le Gouvernement, du nouveau plan de développement 2016-2020 qui prône un nouveau mode de développement basé sur 3 facteurs essentiels à savoir l'efficacité économique, l'intégration sociale et le développement durable ajoutant que l'objectif majeur assigné par le plan consiste à assurer une croissance susceptible de réaliser la valeur ajoutée escomptée pour permettre au pays d'intégrer les chaînes de valeur internationales dans ce domaine.

Il a insisté en outre sur l'élaboration d'études d'évaluation de l'impact de ces négociations qui sont déjà lancées et dont les premiers rapports seront publiés dans les meilleurs délais.

De son côté, Mme Fatma Oueslati, Chargée de mission au Cabinet du Chef du Gouvernement, Directrice Générale de l'UGPO/ALECA a procédé à la présentation du processus mis en place pour la conduite des négociations, mettant en exergue la place de choix accordée à la société civile pour une participation effective et pertinente dans le débat et ce à travers les commissions consultatives et les groupes de travail sectoriels. Elle a, par ailleurs, souligné l'importance de la communication positive et constructive entre les différentes parties intervenantes à travers les différents moyens et supports disponibles, faisant remarquer l'avancement enregistré dans l'élaboration des études relatives à l'impact des négociations sur les secteurs de l'agriculture et des services et celles relatives à l'évaluation de l'accord de 1995

Les idées débattues et exprimées

Par la suite, le débat engagé avec les participants qui comptaient plus d'une centaine, a permis de recueillir des remarques, des observations et des suggestions diverses et diversifiées, reflétant un souci majeur et un grand intérêt accordés par la société civile à ce projet de l'ALECA.

Les idées exprimées et débattues tournent autour des aspects sectoriels du projet de l'accord dont ceux relatifs à l'agriculture et aux services en plus des questions non tarifaires dont les mesures sanitaires et phytosanitaires, la propriété intellectuelle, le commerce, le développement durable, les obstacles techniques, l'investissement, les marchés publics, les règles d'origine, le soutien devant apportés aux intervenants économiques...

Les participants ont en outre posé la question sur les capacités des parties prenantes quant à l'approfondissement des négociations vu le caractère fragile de la situation actuelle du pays. Ils ont aussi évoqué la question du coût du non Maghreb et ses conséquences négatives sur l'équilibre des négociations exprimant leurs regrets quant à l'absence d'une vision régionale commune, dans ce cadre, entre tous les partenaires de l'espace maghrébin.

Les participants ont également insisté sur l'importance d'évaluer l'Accord d'Association Tunisie- UE de 1995. C'est que certains considèrent que ses conséquences sont catastrophiques puisqu'elles ont engendré la disparition du tissu industriel et de plusieurs entreprises au point qu'un grand nombre d'entre elles appartenant aux secteurs du textile – habillement d'une part et du cuir et des chaussures d'autre part ont fermé leurs portes.

Volet libération des produits agricoles considéré comme étant l'un des aspects clés de l'ALECA, les participants ont insisté sur la nécessité de voir l'Accord participer à promouvoir l'exportation des tomates et des artichauts, les produits phares de la région. Ils ont aussi évoqué la question du soutien devant être apporté aux céréales aux niveaux production et exportation. Certains ont aussi évoqué la fermeture d'un grand nombre de ports de pêche dans la région et l'urgence d'une intervention dans ce cadre destinée à limiter les risques pouvant être engendrés sur la production et sur l'exportation des poissons dans le cadre des perspectives prometteuses pouvant être engendrées par l'Accord. Les participants ont en somme analysé la situation attardée du secteur agricole tunisien et qui se trouve pour le

moment incapable de faire face à la compétitivité sur les marchés extérieurs avec le secteur agricole européen.

D'un autre côté, la nécessité de conserver la vocation des terres dans l'objectif de stimuler les investissements agricoles a été aussi soulignée.

Côté libération du secteur des services concernée aussi par le projet de l'Accord, les participants ont proposé de soutenir les domaines des services de la santé et du tourisme sanitaire qui n'ont pas, par ailleurs, bénéficié de l'appui adéquat, à la mesure de leurs promesses. Des textes législatifs dans ce cadre devant être prévus et promulgués.

D'autres participants ont développé le thème relatif à l'exportation des services liés à l'engineering, aux études et au consulting et caractérisant la région de Bizerte. Ils ont, à ce propos, proposé la mise en œuvre d'un partenariat solide entre les prestataires tunisiens et européens visant les pays africains. Certains ont cependant exprimé leurs réserves quant à la libération de certains services liés à la comptabilité et à l'expertise comptable et due au fait que de tels services se réfèrent en partie seulement aux normes internationales.

L'open sky a été de même évoqué. La non compétitivité de Tunisair et la présence d'enseignes étrangères en Tunisie ont été, dans ce cadre, indiquées.

La libre circulation des personnes et l'homologation réciproque des diplômes ont attiré l'attention des participants. Ils considèrent, dans ce cadre, que la partie européenne est encore réservée à ce niveau contrairement à ses dispositions bienveillantes vis-à-vis de la libre circulation des services et des biens.

Aussi la question des conséquences néfastes de la libération des marchés publics, particulièrement sur les PME, a été aussi évoquée.

Les discussions ont aussi porté sur les questions non- tarifaires dont les aspects liés au commerce et au développement durable eu égard aux changements climatiques. Ont été également développées les questions concernant les droits sociaux et économiques dont en particulier le droit du travail et les aspects relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux règles de l'origine, aux mécanismes de la préservation des entreprises et institutions nationales face à la concurrence étrangère et vis-à-vis de la propriété intellectuelle. Le côté de la non valorisation des brevets d'innovation et d'invention a été de même indiquée.

D'autres interventions ont concerné la loi de la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, le nombre limité d'entreprises certifiées, la non stabilité politique, le manque d'une vision de développement clair, les incidences de la crise libyenne, la préparation d'un programme visant surtout l'emploi des jeunes surtout les catégories les plus fragiles, l'absence d'un programme de formation professionnelle pouvant limiter l'émigration clandestine, la marginalisation des ruines et des vestiges, l'absence de centres culturels...

En somme, les représentants de la société civile et des organismes et des structures professionnels et de soutien de la région de Bizerte appellent à :

- La nécessité d'évaluer l'Accord d'Association,
- Le renforcement des capacités de prévoir les impacts pouvant découler des négociations et les mécanismes destinés à limiter leurs effets,
- L'intérêt à accorder aux droits économiques et sociaux particulièrement vis-à-vis des Tunisiens résidant dans l'espace de l'UE tout en veillant à impliquer les compétences en matière d'identification de nos choix de développement,
- L'importance de la libre circulation des personnes et la reconnaissance réciproque des diplômes et des compétences,
- Le lancement des études nécessaires,
- Le soin à apporter au partenariat tuniso-européen en matière de recherche scientifique et dans le cadre du soutien devant être apporté à la plateforme « Sud-Nord » destinée à renforcer les liens entre la partie européenne et les pôles d'associations en Tunisie dans le but de sensibiliser les intervenants aux besoins d'investissements des régions tunisiennes dont le rôle au développement global et équilibré n'est plus à démontrer,
- La nécessité de prévoir, dans le cadre de l'ALECA, des politiques économiques efficaces et des programmes de réformes sectorielles,
- L'obligation de voir l'Accord spécifier des mesures préventives,
- La nécessité de tenir compte, dans le cadre des études d'impact de l'ALECA, des répercussions financières et fiscales et d'identifier les mesures compensatoires,
- La nécessité d'insérer les négociations sur l'ALECA dans le cadre d'un partenariat équilibré et de faire participer les expertises et les compétences nationales dans la préparation des négociations,
- La valorisation de l'expérience marocaine en matière de rapprochement des législations, particulièrement dans le cadre de la création d'une agence spécialisée.